



Installation de caméras de surveillance

Par **henka**, le **16/12/2012** à **11:13**

Je fais installer des caméras de surveillance autour de ma maison. Leur portée ne dépassera pas les limites de ma propriété. Ne recevant pas de clientèle, l'installateur me dit qu'il n'y a pas de déclaration en préfecture à faire. Si un policier, ou un huissier se présente pour vérifier mon installation, sous quelles conditions suis-je tenue de lui ouvrir ma porte. Merci pour vos conseils toujours très utiles.

henka